

Entre Chaux et Loue

Arc-et-Senans



Commune
d'Arc-et-Senans

Bulletin municipal d'informations d'ARC-ET-SENANS

n° 26 - Juillet 2014

Édité par la Mairie - Tél. : 03 81 57 42 20 - Fax : 03 81 57 46 40

Ouverture du lundi au vendredi de 9 h 00 à 11 h 30 et de 15 h 00 à 17 h 00
le samedi de 9 h 00 à 11 h 30 sauf avis contraire signalé par affichage

Adresse internet : mairie.arc-et-senans@wanadoo.fr

Le mot du Maire

Avant de commencer mon propos je vais vous faire quelques recommandations et demandes.

ATTENTION - DANGER SI :

- ▶ Vous quittez votre domicile sans fermer portes et fenêtres, même pour 5 mn.
- ▶ Vous êtes au jardin et que vous n'avez pas une vue directe sur la porte d'entrée ouverte.
- ▶ Vos papiers ou votre sac à main sont posés sur le guéridon de l'entrée, porte non fermée.
- ▶ Vous n'exigez pas des démarcheurs l'autorisation du Maire de démarcher à domicile (papier en leur possession avec entête de la Mairie)
- ▶ Vous laissez des objets à la vue dans votre véhicule non fermé à clef.
- ▶ Lors de la diffusion du bulletin N° 23 d'octobre 2013, j'ai joint une feuille qui vous listait un certain nombre de recommandations faites par la gendarmerie. Si vous ne l'avez plus, elle est disponible en Mairie.

Pourquoi ce rappel ? parce qu'il y a, dans les campagnes, une recrudescence de vols en plein jour, par des rôdeurs.

RÉCLAMATIONS ET DIVERS :

Je reçois de temps à autres, des lettres anonymes. Je n'en tiens pas compte, il est préférable de me voir, je sais être discret et ne pas divulguer mes sources.

La période des vacances approchent, je suis saisi de réclamations au sujet des enfants qui traînent dans les rues jusque tard dans la soirée, en causant des dégradations : bornes téléphoniques, bornes EDF, bornes incendies notamment, en cassant les capots. Merci aux parents de surveiller leur progénitures.

HAIES TAILLIS EN BORDURE DU DOMAINE COMMUNAL :

Je demande à toutes les personnes possédant des plantations en bordure de chemins ou de chaussées, de procéder à la taille de ces végétaux qui entravent la circulation, notamment celle des piétons. En cas d'impossibilité, merci de vous signaler en Mairie, nous ferons le nécessaire pour vous et vous facturerons le coût d'intervention.

PLANTATIONS :

La commission du fleurissement a travaillé au printemps pour semer et planter des végétaux à différents endroits de la commune. Les employés arrosent dans la mesure du possible. Je souhaiterais que les personnes qui bénéficient de ce fleurissement à proximité de chez elles, mettent un arrosoir d'eau de temps en temps sur les semis ou plantations. Je vous en remercie par avance.

FESTIVITÉS D'ÉTÉ

Arc-et-Senans vit bien grâce à ses associations qui animent la vie de la commune. Nous avons déjà eu la kermesse, ensuite la fête de la musique avec les artisans et commerçants, puis vespa, pizzas et tralala du Comité des fêtes. Le 6 juillet, au Moulin Toussaint, nous aurons la fête des radeliers de la Loue qui nous feront une démonstration de flottage de bois. Puis le 14 juillet, que nous allons célébrer le 13, nous aurons un feu d'artifices suivi d'un bal gratuit. Le mercredi 16 juillet de 11 h 30 à environ 13 h 45, passage du tour de France (circulation réglementée de 9 h 30 à 15 h), qui arrive de Liesle pour se diriger vers Chissey. La circulation sera un peu perturbée, mais rien à voir avec l'étape contre la montre de 2012. À ce sujet, je recherche des volontaires pour contrôler la circulation au niveau des croisements avec les rues adjacentes de la grande rue et de la rue de Dole. Le 20 septembre, fête des montgolfières, avec maintenant le traditionnel feu d'artifice. Toutes ces manifestations vont vous permettre de vous divertir tout l'été. J'en profite pour remercier les associations pour leur implication dans la vie de la commune.

Je vous souhaite à toutes et à tous, un bel été. Cordialement.

Le Maire

Jacques Maurice

● SOMMAIRE :

En page 2

- Les dernières décisions du conseil
- L'espace culturel et d'animation

En page 3

- Récupération de déchets
- Nos citoyens
- Devise des Francs-Comtois

En page 4

- le Château d'Arc

Entre
Chaux et Loue



Les dernières décisions du conseil

• **La rue de la Levée** sera aménagée pour permettre la circulation des piétons accédant à la MARPA à compter de novembre prochain.

• **Le Conseil municipal décide la reprise annuelle de 10 concessions** qui ne sont plus entretenues et dont la publicité a été faite bien en amont.

• **Les travaux de transformation d'un grand appartement** dans l'ancienne cure, en T1 de 65 M² et T3 de 90 M², vont s'achever. Le T1 sera loué au 1er juillet prochain et le T3 sera mis en location avec disponibilité en août.

POUR INFORMATION :

► Les toitures de la MARPA seront terminées fin juin et les chambres fin juillet. L'ouverture étant prévue au 1^{er} novembre prochain, les futurs résidents qui ne l'ont pas encore fait sont invités à se faire inscrire en Mairie dès maintenant.

► Il reste 3 parcelles au lotissement de la Levée, au prix de 60 € TTC le M². Renseignements en Mairie.

► Il reste également 1 parcelle à vendre hors lotissement, rue des Forges, au prix de 60 € TTC le M². Renseignements en Mairie.

L'Espace Culturel et d'animation

Jumelage SULZBACH – ARC ET SENANS : échange scolaire.

25 élèves de SULZBACH ont été accueillis à l'école « Le Petit Prince », du 2 au 4 juin. Cet échange a été l'occasion d'un éveil linguistique, avec l'apprentissage de chants allemands, qui s'est poursuivi par un enseignement de l'allemand, dans le cadre du périscolaire. Merci aux bénévoles pour l'organisation de cette rencontre très conviviale.

Dimanche 6 juillet 2014, à partir de 10 h, au Moulin Toussaint, les Radeliers de la Loue organisent une fête « Quand les radeaux passent la portière du moulin ... ».

Mardi 8 juillet 2014, à 20 h 30, ciné-concert à la Saline royale, salle Grande Berne Ouest, organisé par la Maison de l'Architecture de Franche-Comté.

Mercredi 16 juillet 2014, les coureurs du Tour de France emprunteront le CD 17 de Quingey à Chissey sur Loue. La caravane passera à partir de 11 H 30 et les cyclistes vers 13 h 30.

La circulation sera réglementée par la gendarmerie, entre 11 h 30 et 14 h.

Dimanche 27 juillet 2014 de 10 h à 18 h, dans le parc de la Mairie, **marché du terroir et des savoir-faire** : artisanat, produits du terroir, animations et jeux pour enfants, buvette et gastronomie.

Dès la rentrée de septembre 2014, des cours de « **zumba** » pourraient être dispensés le lundi soir, de 19 h à 20 h, à la salle polyvalente, si le public est suffisamment nombreux.



Récupération des déchets

Alain et Carole VUILLEMIN domiciliés 17 Grande Rue à Arc et Senans, récupèrent tous les TDISCS Tassimo (dosettes café, thé, chocolat, lait), ainsi que les emballages Tassimo en aluminium qui les contenaient. Le produit financier afférent à cette récupération sera reversé à l'association TEL EST TON COMBAT (Téléthon).

Nous vous rappelons que tous les bouchons, en liège ou plastique, peuvent être déposés à la bibliothèque ou à la fruitière. Le fruit de ces collectes est destiné à une association.

Nos citoyens

Bienvenue aux nouveaux habitants

- M. DORSO Daniel
et M^{me} LOSSIGNOL-DRILLIEN Céline
- M. MANGE Kevin

Mariages

- M. RAHARD Pascal
et M^{me} MAIRE Hélène..... le 10 mai 2014
- M. GIRARDOT Pascal
et M^{me} LEFEBVRE Perrine le 31 mai 2014
- M. SUGNY Sébastien
et M^{me} COLARD-CLAUDY Lydie le 7 juin 2014

Naissances

- Zoé HERNANDEZ le 22 Mai 2014

Décès

- M. CORREIA Joseph le 13 avril 2014
- M. BOUTEILLER Michel le 3 mai 2014
- M. RANVIER Jean le 5 mai 2014
- M. ROZ André le 21 mai 2014
- M. LEFEVRE Eric le 11 juin 2014



À savoir : Devise des Francs-Comtois :

Version traditionnelle : « Comtois rends-toi ; Nenni ma foi »

Version actualisée : « Comtois suis né ; Comtois mourrai »

Entre Chaux et Loue Arc-et-Senans

LE CHATEAU D'ARC

Le château d'Arc a été construit en 1751 par Monsieur CHAUDOIS. Ce dernier, ruiné par les dépenses entraînées par cette construction, ne l'habitera que pendant quelques années et la vendit avant l'entier achèvement des travaux intérieurs, pour être organisée en un hospice destiné à recevoir des religieux.

Devenu bien national sous la Révolution française, ce château fut acquis en 1793 par Monsieur DORVAL, qui l'habita et en conserva la propriété jusque vers l'an 1804, époque à laquelle il était maire d'Arc-et-Senans. Un peu plus tard, en 1806, cet important immeuble devenait, par acquisition, la propriété de Monsieur Emmanuel de SIFFREDY qui le conserva jusqu'à son décès, survenu le 5 février 1867.

Après le décès de ce dernier, le château et ses dépendances passèrent en la possession du sieur Henry CHEVIGNARD, neveu par alliance, fils adoptif et par conséquent héritier du nom, du titre, de la fortune de son oncle et père, Monsieur Emmanuel de SIFFREDY.

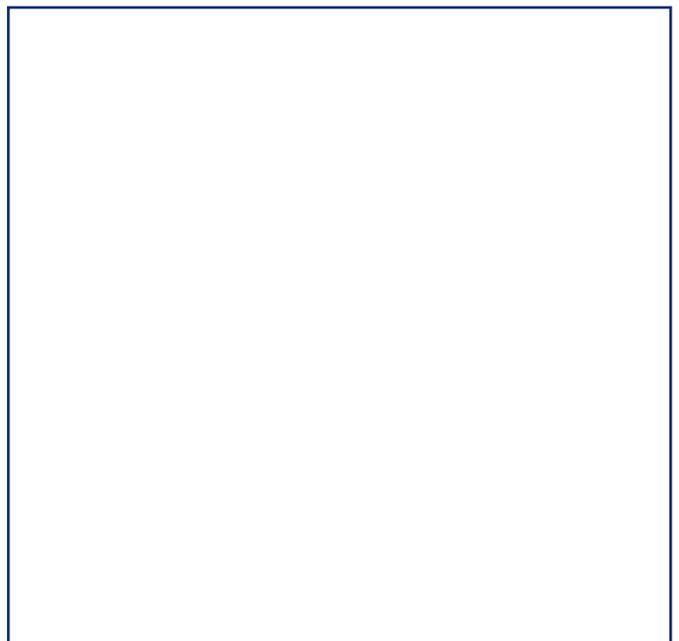
(Les renseignements historiques qui précèdent - tout au moins ceux qui concernent les possesseurs successifs du château d'Arc - ayant été fournis par Madame veuve de SIFFREDY, en 1867, nous avons tout lieu de croire qu'ils sont rigoureusement exacts).

Le château, solidement construit, est d'une architecture sobre. Il est élevé sur caves voûtées avec un rez-de-chaussée et un étage, seulement. Les appartements hauts de plafonds, sont convenablement aménagés et éclairés. Les portes et fenêtres du rez-de-chaussée, celles de l'étage supérieur et des combles, ouvrent, d'un côté sur la cour qui précède le château et de l'autre, sur le parc où la vue est fort agréable. Jusqu'à la fin des années 1960, sur la gauche, en entrant dans la propriété, une chapelle privée était ouverte au culte, un dimanche

matin sur deux, à 7 h 30, en alternance avec l'église paroissiale de Senans.

Cette propriété est protégée par de robustes murs d'enceinte et présente une superficie de près de trois hectares. Elle réunit toutes les commodités et les agréments de la vie rurale : jardins potagers et d'agrément, arbres fruitiers à hautes tiges, bosquets et arbres forestiers, promenades ombrées etc...

En somme, charmante est la situation du château d'Arc, attrayants sont ses jardins toujours convenablement entretenus. Bref, l'enclos, avec ses massifs de verdure, ses allées bordées d'arbres, dont quelques-uns sont séculaires, offre un aspect vraiment charmant. Il semble qu'il a été établi comme à dessein, pour rompre en cet endroit, la monotonie des champs cultivés. A noter que l'ensemble est classé à l'Inventaire des Monuments Historiques depuis 1984.



Comité de rédaction "Entre Chaux et Loue"

Président : J. Maurice

Conception : M. Bouillet, C. Breuillot, D. Chevalier,
MT. Cretin, K. Lefevre, P. Percier, D. Pernet.

Impression : ABM Graphic - Arbois - Lons-le-Saunier - 27524